

Province de Québec
Municipalité de Saint-Godefroi

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 200 « PLAN D'URBANISME » DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée : Céline Roussy, directrice générale de la
susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-65 lors de la séance
du 4 mai 2021, du projet de Règlement numéro 262-2021 modifiant le Plan d'urbanisme de la
municipalité de Saint-Godefroi, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent
avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer les plans d'Affectation des sols
numéro AF-2009-06.12, du Périmètre d'urbanisation numéro PU-2008-19 et des Territoires d'intérêt,
contraintes et infrastructures numéro TI-2008-08.12 de la municipalité de Saint-Godefroi par les plans
numéros AF-2020-06.12, PU-2020-19 et TI-2020-08.12 ce, conformément au Schéma d'aménagement
et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi aux
heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante
municipalitestgodefroi.com. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à
l'adresse courriel suivante stgodefroi@navigue.com ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale
suivante 83, route 132 Saint-Godefroi (QC) G0C 3C0.

QU'au cours de cette consultation écrite, la municipalité de Saint-Godefroi pourra expliquer le projet
de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire
(ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les
conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le
26 mai 2021, à compter de 19h, à la Place du Quai au 69 route du Quai;

Donné à Saint-Godefroi, ce cinquième jour de mai 2021.


Céline Roussy, Directrice générale

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 200 « PLAN D'URBANISME »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

ATTENDU QUE en vertu des dispositions de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Godefroi peut modifier le contenu de son Plan d'urbanisme afin de l'adapter au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

Article 1

Le plan numéro AF-2009-06.12 « Affectation des sols de la municipalité de Saint-Godefroi », faisant partie intégrante du règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi, est abrogé et remplacé par le plan numéro AF-2020-06.12 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Saint-Godefroi » ce, tel que reproduit à l'Annexe A du présent projet de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan « AF-2009-06.12 » mentionné à la fin du 2^{ème} alinéa de la Deuxième partie « L'affectation des sols et densités d'occupation du territoire » du règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi, est abrogé et remplacé par le numéro de plan « AF-2020-06.12 ».

Article 2

Le plan numéro PU-2008-19 « Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Godefroi », faisant partie intégrante du règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi, est abrogé et remplacé par le plan numéro PU-2020-19 « Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Godefroi » ce, tel que reproduit à l'Annexe B du présent projet de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan « PU-2008-19 » mentionné au 1^{er} alinéa de la section « Le périmètre d'urbanisation » du règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi, est abrogé et remplacé par le numéro de plan « PU-2020-19 ».

Article 3

Le plan numéro TI-2008-08.12 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures de la municipalité de Saint-Godefroi », faisant partie intégrante du règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi, est abrogé et remplacé par le plan numéro TI-2020-08.12 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures de la municipalité de Saint-Godefroi » ce, tel que reproduit à l'Annexe C du présent projet de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan « TI-2008-08.12 », mentionné à la quatrième partie « Les territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures » du règlement numéro 200 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Godefroi, est abrogé et remplacé par le numéro de plan « TI-2020-08.12 ».

Légende

Réseau routier	
	Local
	Accès ressources
	Collectif de transit (MTC)
	Collectif municipal
	Régionale
	Nationale
	Vue terre
	Ligne de transport d'énergie (19 kV)
	Ligne de transport d'énergie (230 kV)
	Limite de municipale
	Rivière, ruisseau et cours d'eau
	Limite du Parc régional Pentle-Cascade
	Lac, rivière et plan d'eau
	Tenures sous tenure publique
	LET (Lieu d'Établissement Technique "regener")

Affectations

	Forêt
	Agriculture (zone agricole permanente)
	Agriculture (zone agricole permanente)
	Rural (zone agricole permanente)
	Urbain
	Rural
	L'eau et plan
	Végétation
	Construction

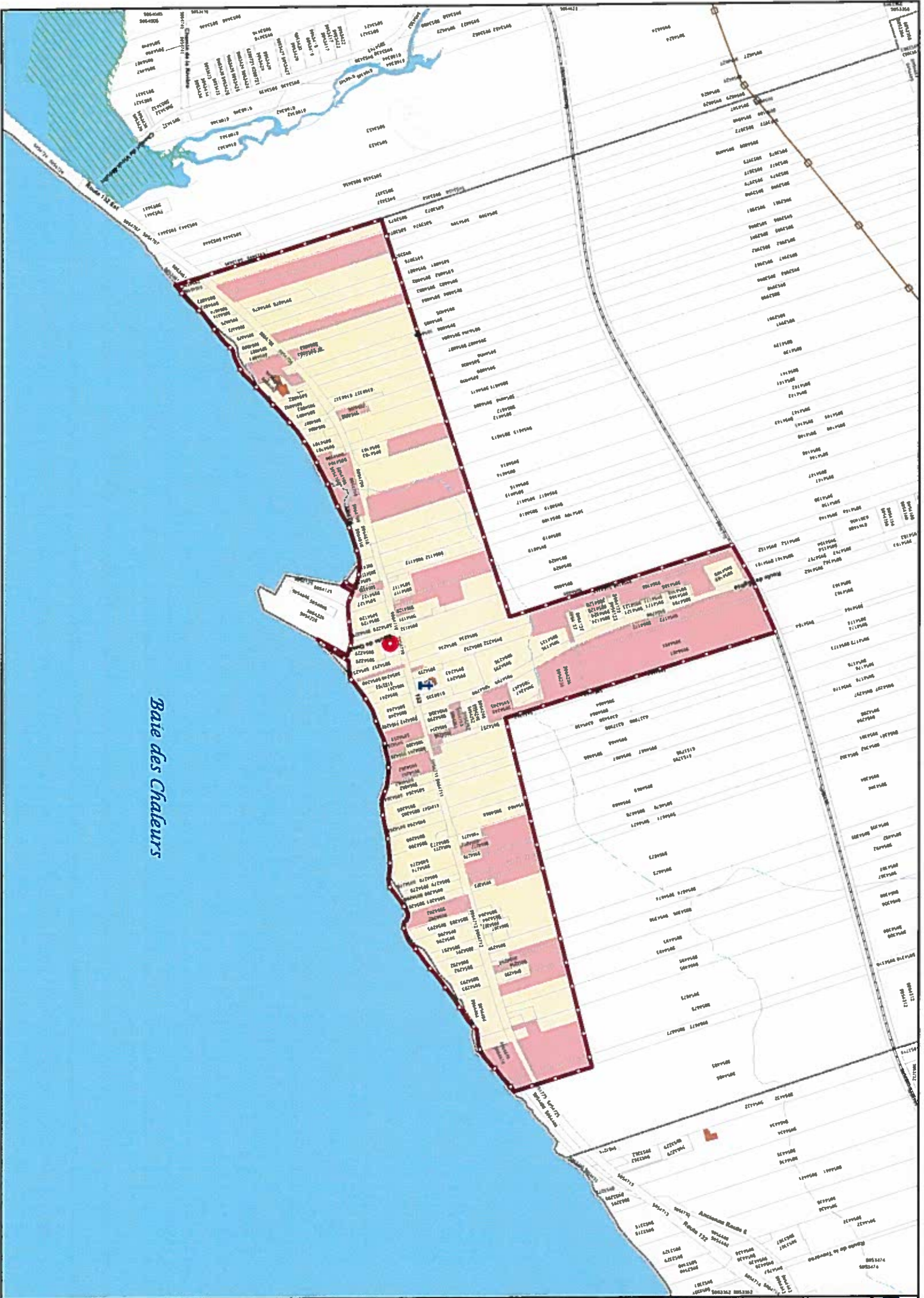
Cette carte a été préparée en collaboration avec les services de planification et de développement de la MRC de Bonaventure. Elle est destinée à l'usage de la MRC de Bonaventure et ne doit pas être utilisée à d'autres fins sans la permission écrite de la MRC de Bonaventure. Les données sont basées sur les données de la MRC de Bonaventure, les données de la MRC de Bonaventure et les données de la MRC de Bonaventure.



AFFECTATION DES SOLS
TERRITOIRE MUNICIPALISÉ
(TENURE PRIVÉE)
SAINT-GODEFROI

Échelle = 1 : 70 000

AF - 2020 - 06.12



Baie des Chaleurs



Légende

- Bureau municipal
- Église
- Établissement d'enseignement
- Prise d'eau potable
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Canal d'eau
- Vase-tri
- Ligne municipale
- Réseau d'égout et d'égout
- Aqueduc
- Aqueduc et égout
- Égout
- Autre désignée**
- Banc d'épave
- Piste de distribution d'électricité
- Éling et épurant
- Limite du périmètre urbain
- Ane d'expansion urbaine
- Subordonné restreint au plan de zonage
- Bâtiment de grande superficie
- Limites de lot
- Bâtiments
- Lac
- Terrain vacant
- Terrain occupé

**PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION
DE LA
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-GODFREOI**

Échelle = 1 : 10 000



PU - 2020 - 19

Cette carte a été préparée en collaboration avec les services de planification urbaine et de zonage de la municipalité de Saint-Godfreoi. Elle est destinée à l'usage des citoyens et des entreprises. Elle ne constitue pas un document juridique. Toute utilisation non autorisée est interdite. © Gouvernement du Québec, 2020.



Légende






Territoires et sites d'intérêts

- | | |
|--|--|
|  Rivière à saumon |  Réserve aquatique de la merie Bonnaventure |
|  Arènes |  Territoire d'intérêt naturel |
|  Club de golf |  Centre d'intérêt patrimonial des routes 132 et 239 |
|  Établissement de camping |  Mûrier humide "BODT" |
|  Bâtiment d'une base de plein air ou de culture |  Mûrier humide basé "HODELCC" |
|  Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable |  Fosse à statut particulier |
|  Site archéologique |  Habitat faunique à statut particulier |
|  Havre de pêche |  Limite du bassin versant de la merie Bonnaventure |
|  Marais |  Habitat floristique |
|  Plage |  Territoire d'intérêt patrimonial |
|  Site où un bâtiment d'intérêt patrimonial classé |  Écosystème bousber exceptionnel |
|  Limite du Parc régional Prairie-Cascapédia |  Réserve aquatique merie |

Contraintes naturelles et anthropiques

- | | |
|---|--|
|  Barrage hydro-électrique opérationnel |  Poste de transbordement de fosse septique |
|  Source d'alimentation en eau potable |  Site d'entreposage de produits divers |
|  Réservoir |  Anciens dépotoirs municipaux |
|  Résidus de sciage |  Captage d'eau souterraine |
|  Dépot de matériaux secs |  Site de carcasse automobile Smurfit-Stone |
|  Dépot de sels de voiries |  Site de production d'asphalte |
|  Zone industrielle |  Secteur d'érosion en bordure de la Baie des Chaleurs |
|  Dépot des neiges usées |  Site d'enfouissement non opérationnel |
|  Site de production de béton |  Banc d'emprunt |
|  Site des débris en tranchée |  Étang de dépuraton |
|  Lieu d'entoulement technique |  Repet eaux usées |

Infrastructures

- | | |
|--|---|
|  Ligne de transport d'énergie (69 kV) |  Infrastructure portuaire (quai) |
|  Ligne de transport d'énergie (230 kV) |  Station de télécommunication |
|  Voie ferrée |  Infrastructure ferroviaire (gare) |
|  Poste de distribution d'énergie électrique |  Infrastructure aéroportuaire (aéroport) |

- | | |
|---|--|
|  Réseau routier Local |  Riviers, ruisseau et cours d'eau |
|  Accrès ressources |  Limite du périmètre d'urbanisation |
|  Collecteurs de tsunzi (MRC) |  Ile |
|  Collecteurs municipale |  Barachois |
|  Réserve |  Lac et rivière |
|  Marais | |

**TERRITOIRES D'INTÉRÊT, CONTRAINTES ET INFRASTRUCTURES
DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GODEFRROI**

TI - 2020 - 08.12

Cette carte a été préparée par le Service de planification et de gestion territoriale, MRC de Bonnaventure, 11111 5^e Avenue de Québec, Québec, Québec, Canada H1H 1S1. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de planification et de gestion territoriale, MRC de Bonnaventure, 11111 5^e Avenue de Québec, Québec, Québec, Canada H1H 1S1. Téléphone : (418) 681-1111. Site Web : www.mrcbonnaventure.ca